



GRETA CFA EMILE ZOLA

BTS GPME EN ALTERNANCE

Le lycée Émile Zola propose le BTS GPME en apprentissage

Plus d'informations sur le site du GRETA CFA de l'académie d'Aix-Marseille

<https://www.gretanet.com/formation-bts-gestion-de-la-pme+aix-en-provence+3326.html>

Comment candidater à notre formation ?

La candidature pour notre BTS en apprentissage se fait sur le portail numérique de l'enseignement supérieur « Parcoursup » : <https://www.parcoursup.fr>

Comment s'inscrire ?

Attention : L'inscription en BTS (même si votre candidature a reçu un avis favorable sur parcours sup) se fera seulement sous réserve d'avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Dossier d'inscription :

Dans la rubrique : « s'inscrire en BTS GPME en alternance », Vous trouverez le Dossier candidature apprenti 2020 à remplir.

Organisation de la formation :

- ✚ Une semaine en entreprise/une semaine en centre de formation.
- ✚ 1350 heures de formation sur deux ans.
- ✚ Entraînement à l'examen
- ✚ Examen final sous forme ponctuelle et CCF (contrôles en cours de formation).
- ✚ La formation pratique en entreprise est assurée par le maître d'apprentissage.

Rémunération :

Le salaire varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Salaire d'un apprenti en 2020	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	<i>Base de calcul</i>	Montant brut	<i>Base de calcul</i>	Montant brut	<i>Base de calcul</i>	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	415,64 €	43% SMIC	661,95 €	53% SMIC	815,89 €
2ème année d'alternance	39% SMIC	600,37 €	51% SMIC	785,10 €	61% SMIC	939,05 €
3ème année d'alternance	55% SMIC	846,68 €	67% SMIC	1 031,41 €	78%SMIC	1 200,75 €
Salaire d'un apprenti en 2020	26 ans et plus					
	<i>Base de calcul</i>			Montant brut		
	100% SMIC			1 539,42 €		

Les montants indiqués ci-dessus sont bruts

- ✚ Les salaires perçus en apprentissage ne sont pas imposables dans la limite de 18480€/an.

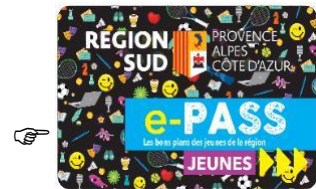
Statut :

- ✚ Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un employeur, un centre de formation et un jeune.
- ✚ Il est soumis au code du travail.
- ✚ Statut salarié/35h semaine, 5 semaines de congés payés
- ✚ Affiliation au régime général de la sécurité sociale

Aide aux apprentis :

☞ Gratuité des transports Domicile-CFA avec la carte ZOU

☞ Droit à une carte étudiante des métiers qui te donne les mêmes avantages qu'une carte étudiant classique. (Cinéma, fast food, musées, transports etc..)



☞ Droit à l'e-Pass jeunes : 80 € offerts pour :

- Acheter des livres (28 €), des places de cinéma (12 €), de spectacle et d'arts visuels (10 €), une première licence sportive (20€) Assister à des spectacles dans le cadre scolaire.

<https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

• Aide au logement : offre de services d'Action Logement et de la Région Sud en faveur des jeunes alternants via la mise en place d'un site internet dédié : alternant.actionlogement.fr



☞ Droit au pass santé jeunes :

<https://passantejeunes.maregionsud.fr>

☞ Aide au permis de conduire jusqu'à 500 euros.

Plus d'informations sur les sites suivants :

<https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/apprentissage>

www.apprentissage.gouv.fr

Contact : Mme Thiebaut (Conseillère en Formation Continue)
celine.thiebaut@region-academique-paca.fr